

Stanisław Matysik, *Prawo morskie. Zarys systemu [Droit maritime. Précis de système]*, 3 vol., Wrocław, Ossolineum (I^{er} vol., 367 p., 1971 ; II^e vol., 319 p., 1973 ; III^e vol., 318 p., 1975).

L'ouvrage en 3 volumes, du professeur Stanisław Matysik, édité entre 1971 et 1975 par l'Institut de l'État et du Droit de l'Académie Polonaise des Sciences, représente la première position d'un cycle de systèmes de différentes disciplines juridiques, programmé par l'Institut.

On connaît que le développement florissant de la navigation et de l'économie maritime dans l'après — guerre a fait de Pologne un pays maritime en pleine acception du terme. Ce processus s'accompagnait de la formation de normes juridiques appropriées et de l'incorporation au système du droit polonais des normes universellement adoptées dans la navigation maritime mondiale. L'activité législative en cette matière fut couronnée par l'adoption par la Diète, en 1961, d'un code maritime moderne.

Au cours des 30 dernières années on a pu observer dans la doctrine polonaise une extraordinaire recrudescence d'intérêt pour les problèmes du droit maritime, qu'ils soient liés au droit international, civil, administratif ou au droit du travail.

Les recherches ont porté aussi bien sur les problèmes théoriques généraux que sur les questions pratiques de la navigation et de l'économie maritime polonaises. Plusieurs publications précieuses ont paru, entre autres deux manuels de droit maritime, dont l'un, celui du professeur Matysik, a eu cinq éditions.

Le *Précis de système*, ouvrage important en trois volumes, doit jouer un rôle particulièrement utile pour le développement de la science du droit maritime en Pologne ; outre sa valeur didactique, il sera sans doute accueilli avec satisfaction par les « gens de la mer » qui doivent affronter tous les jours des problèmes parfois complexes du droit maritime.

L'auteur analyse à fond les différentes institutions de ce droit en se plaçant, tour à tour, au point de vue historique, économique-social et comparatiste, pour tirer, enfin, cette juste conclusion que les usages et normes juridiques en vigueur dans la navigation internationale doivent servir les intérêts de la coopération pacifique des États sur la base de leur égalité, de la non-discrimination et des avantages mutuels. Bien que les développements de l'auteur se déroulent à travers un fouillis de subtilités théoriques, les problèmes juridiques généralement compliqués sont exposés de façon claire pour un lecteur tant soit peu initié à la problématique maritime.

L'ouvrage s'occupe principalement, ce qui est compréhensible, du droit maritime en vigueur en Pologne, donc des règles du droit national, du droit international coutumier et du droit conventionnel. A l'occasion de l'analyse des règles du droit maritime en vigueur en Pologne, l'auteur explique les différentes institutions dans un vaste contexte du droit comparé, illustre et évalue les solutions que connaissent les législations des grandes puissances maritimes. Il ne se borne pas à une analyse des solutions législatives, mais se penche alternativement sur la jurisprudence qui joue un rôle si important en droit maritime.

Le premier volume se compose de quatre parties consacrées, respectivement, aux sources du droit maritime, au navire, à l'armateur, et enfin au capitaine et à l'équipage. Le volume contient en outre un tableau de ratifications et d'adhésions aux conventions maritimes de Bruxelles, aux conventions de l'O.I.T. et aux conventions de caractère administratif et technique. Le deuxième volume traite des problèmes fondamentaux du droit maritime, donc du transport de choses et de personnes, avec toute son extrême richesse de questions juridiques, et qui représente le noyau du droit maritime contemporain. Le *time-charter*, les services auxiliaires (contrat de remorquage, services de pilotage, services de transbordement) sont entre autres amplement traités. Le troisième volume porte sur les accidents en mer, l'abordage, le sauvetage maritime, l'avarie commune, les assurances maritimes. S'écartant quelque peu de l'ordre suivi par le code maritime polonais, l'auteur en a adopté un autre, du reste plus clair et plus logique, et que l'on rencontre chez plusieurs auteurs (Rodière, Chorley). Le volume comporte en outre deux annexes, dont l'un est consacré à la solution des litiges patrimoniaux, en particulier à l'arbitrage maritime, et l'autre contient des compléments et des mises à jour des questions traitées dans les volumes précédents.

Le système du professeur Matysik est appelé à occuper une place de choix dans les grands systèmes de droit maritime parus au cours du dernier cinquantenaire dans la littérature européenne, en raison de ses grandes valeurs théoriques, de l'exposé complet et de l'analyse pénétrante du droit maritime en vigueur en Pologne ainsi que de son application pratique, en raison aussi d'intéressantes propositions *de lege ferenda* tant en matière de droit national qu'en celle de droit des traités.